



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1) Nos prestations :

### **\*L'hébergement locatif (Mobile home, chalet ou appartement) :**

Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'après versement d'un **acompte (30%** du montant du séjour + frais de réservation) sous 14 jours puis du **solde** du séjour **payable 1 mois avant la date d'arrivée**. Sans règlement de votre part dans les délais prévus, votre séjour sera annulé et les sommes versées seront perdues. Aucune modification n'est possible pendant le mois précédant votre arrivée. Le forfait inclut l'eau, le gaz, l'électricité et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations, et espace aquatique. Les arrivées s'effectuent à **partir de 16 heures** (15h en basse saison). Le départ doit avoir lieu **avant 11heures**.

Il est strictement interdit de fumer dans nos locations.

### **A votre arrivée (à partir de 16h en haute saison, 15h en basse saison) :**

Une **caution de 150 €** vous sera demandée par chèque ou par empreinte de carte bancaire sur laquelle pourront être déduits les frais occasionnés par des dégradations éventuelles.

### **A votre départ (avant 11h) :**

Il sera nécessaire de laisser la location dans un état de propreté impeccable. La caution vous sera restituée en fin de séjour. Les dégradations, le matériel manquant ou le ménage si celui-ci n'est pas effectué par vos soins seront facturés et déduits des cautions.

**Choix d'un emplacement ou d'un habitat précis :** le choix d'un emplacement ne peut être satisfait qu'en fonction de nos possibilités d'accueil lors de votre réservation ou de votre arrivée.

**Les activités annexes :** toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans le présent document peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, notamment en raison des conditions climatiques, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

## 2) Réservation

Votre réservation sera considérée comme ferme à la réception de votre contrat de réservation signé et rempli, accompagné d'un acompte s'élevant à 30 % du montant total de votre séjour + les frais de réservation, et éventuellement de la garantie annulation. Les frais de réservation et la garantie annulation sont à votre charge et sont non remboursables.

Mode de paiement acceptés : espèces, chèque, carte bancaire (carte bleue, visa, MasterCard) et chèques vacances.

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement.

## 3) Conditions d'annulation sans assurance (par lettre recommandée)

Pour les locations : (le cachet de la poste faisant foi)

- jusqu' à 90 jours avant la date d'arrivée : acomptes remboursés, sauf les frais de réservation (25€)
- de 90 jours à 30 jours avant la date d'arrivée : acomptes non remboursés
- de 30 jours à 0 jour et non présentation : 100% du montant du séjour non remboursés

## 4) Garantie Annulation et assurance

A souscrire simultanément à la réservation : voir le document joint à ce courrier.

## 5) Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

## 6) Animaux

Les animaux sont acceptés dans le camping, à l'exception des chiens de catégorie 1 et 2. Un supplément de 3€ par nuit vous sera facturé pour l'accueil de votre animal. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans les locations. Un forfait ménage/désinfection pourra être facturé si les locations ne sont pas laissées dans l'état de propreté impeccable.

## 7) Médiation de la consommation

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Medicy's 73 boulevard de Clichy 75009 Paris / Téléphone : 01 49 70 15 93.

## ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR

### **ANNULATION**

Lorsque l'Assuré annule sa réservation, nous remboursons à l'Assuré tout ou partie du prix des prestations, à l'exception des frais de réservation et du coût de l'assurance annulation.

### **LES ÉVÉNEMENTS GARANTIS EN CAS D'ANNULATION**

- Une *Maladie*, y compris liée à l'état de grossesse,
- Un *Accident corporel*,
- La maladie psychique, mentale ou dépressive de l'Assuré ayant entraîné une hospitalisation supérieure à 3 jours.
- Une contre-indication médicale de vaccination, des suites de vaccination ou une impossibilité médicale de suivre un traitement préventif
- La convocation de l'Assuré pour une adoption d'enfant
- Le décès
- Le licenciement économique
- L'obtention d'un emploi de salarié ou d'un stage rémunéré,
- La convocation de l'Assuré à un examen de rattrapage dans le cadre de ses études,
- La modification, par l'employeur de l'Assuré de la date des congés payés qu'il lui avait accordée préalablement à la réservation de la *location*.
- La mutation professionnelle de l'Assuré,
- Des dommages graves au véhicule de l'Assuré nécessitant l'intervention d'un professionnel et survenant dans les 48 heures précédant son *Départ*
- Un *Accident* ou une panne mécanique du moyen de transport utilisé par l'Assuré pour son préacheminement, entraînant un retard supérieur à une (1) nuit
- Le *Vol caractérisé*, dans les 48 heures précédant le *Départ*, des papiers d'identité de l'Assuré
- La convocation de l'Assuré pour une greffe d'organe pendant la durée du séjour.
- La convocation de l'Assuré à caractère impératif, imprévisible et non reportable devant un tribunal, en tant que témoin ou juré d'assises.
- L'*Annulation* des personnes restant seules ou à deux à séjourner du fait de l'*Annulation* garantie de l'un des assurés, à la condition que tous soient assurés au titre du présent contrat et figurent sur le même bulletin d'inscription à la prestation assurée.

### **INTERRUPTION DE SÉJOUR**

Lorsque l'Assuré interrompt son séjour, nous garantissons le versement d'une indemnité proportionnelle au nombre de jours de voyage non utilisés (hors frais de réservation et assurance annulation).

### **LES ÉVÉNEMENTS GARANTIS EN CAS D'INTERRUPTION**

- Votre rapatriement médical, celui des membres de votre famille assurée, organisé par une autre société d'assistance,
- Votre hospitalisation sur place.
- Votre retour anticipé en cas de maladie ou d'accident, entraînant une hospitalisation d'urgence, débutant pendant la durée de votre séjour.
- Votre retour anticipé afin d'assister aux obsèques, suite au décès d'un membre de votre famille.
- Votre retour anticipé en cas de dommages matériels à votre résidence principale ou secondaire, votre exploitation agricole, vos locaux professionnels.

### **LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE PRISE D'EFFET DES GARANTIES**

Le coût de l'assurance annulation est de 2.10€ par nuit.

Le contrat doit être souscrit le jour même de la réservation ou au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant la réservation.

Les garanties prennent effet le lendemain du paiement de la prime à 0h00.